

ADHÉSION À H.R.P.

Handicap Randonnées Pyrénées

Association reconnue d'intérêt général : les dons versés sont déductibles à 66 % des impôts dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du Code général des Impôts).

Si renouvellement sans changement, nom, prénom, détail montant et nature paiement suffisent.

Lieu : Date :

Mme

M.

Nom(s) :

Prénom(s) :

Profession(s)⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Si retraité(e)
préciser ancienne
activité

Adresse :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

Cotisation annuelle : 12 €/personne :

Don :

Montant total :

Paiement : Chèque à l'ordre de HRP Espèces

déclare(ent) adhérer à l'association

HANDICAP RANDONNÉES PYRÉNÉES et renoncer, dans le cadre de ses activités, à mon(notre) droit à l'image.

Signature(s) :

